

Dubitando

« *Dubitando ad veritatem pervenimus.* »
Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73

Petite revue d'histoire révisionniste

N° 2, décembre 2004

Sommaire

Collègues, étudiants et amis de Bruno Gollnisch, <i>Pour la défense de Bruno Gollnisch</i>	2
Robert Faurisson, <i>Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann</i>	8
MHC, <i>La liquidation du ghetto de Lodz</i>	10
Maurice Haas-Colle, « <i>Auschwitz : la preuve</i> » ! <i>Oui, mais la preuve de quoi ?</i>	12
MHC, <i>Photos truquées</i>	15
Robert Faurisson, <i>Une quatrième victoire pour l'éditeur révisionniste Jean Plantin</i>	17

Editeur responsable

Maurice Haas-Colle, mhc@vho.org

Les textes publiés le sont sans qu'en ait été demandé le consentement à leurs auteurs et, dès lors, l'éditeur ne peut que souhaiter leur reproduction. Toutefois, il voudrait rappeler que, si l'achat, la détention et la lecture d'écrits contestant la version officielle de l'Histoire ne sont pas (encore) interdits, par contre, leur diffusion est le plus souvent interdite en raison des lois scélérates qui, comme l'Amendement [Fabius-] Gayssot, réglementent nos droits à la liberté d'information et à la liberté d'expression.

Abonnement

Abonnement gratuit. Ecrire à mhc@vho.org en précisant la version souhaitée : papier par la poste (réservée aux journalistes) ou électronique par mail.

Sommaire du n° 1, septembre 2004

- o *Liminaire*
- o Robert Faurisson, « *Juivre ou mourir* »
- o Jean-Marie Boisdefeu, *De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?*
- o Jean-Marie Boisdefeu, *Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?*
- o *L'origine du mythe et son exploitation*
- o Jean-Marie Boisdefeu, *Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985*

Au sommaire des prochains numéros

- o Jean-Marie Boisdefeu, *Le plan « Birobidjan » des Allemands*
- o Jean-Marie Boisdefeu, *Des enfants rescapés d'Auschwitz*
- o Robert Faurisson, *Les cheveux d'Auschwitz*
- o Maurice Haas-Colle, « *Des faits établis* »
- o Maurice Haas-Colle, « *Par miracle* »

Pour la défense de Bruno Gollnisch

Bruno Gollnisch est professeur de droit international et de langue et civilisation japonaises à l'Université Lyon III. Ses déclarations du 11 octobre 2004 sur les chambres à gaz lui valent d'être suspendu de ses cours pour un mois à compter du 29 octobre et, ce 23 novembre, il passera en jugement devant une section disciplinaire présidée par le professeur Luc Saïdj.

Bruno Gollnisch préconise depuis toujours la liberté de recherche en matière d'histoire

B. Gollnisch n'a pourtant commis aucun crime ni aucun délit. Il n'a porté aucune atteinte aux obligations de l'enseignant ou du chercheur. Il a simplement, une fois de plus, exprimé sa constante hostilité à la loi Gayssot (13 juillet 1990), qui réprime le révisionnisme. Pressé par des journalistes de donner son sentiment sur ce que, dès 1968, l'historienne Olga Wormser-Migot appelait déjà « le problème des chambres à gaz » (la formule est à méditer), il a réitéré son opposition à une loi qui entrave la liberté de recherche en la matière. Il aurait déclaré : « Il n'y a plus un historien sérieux qui adhère intégralement aux conclusions du procès de Nuremberg » et il aurait ajouté : « Je ne mets pas en cause l'existence des camps de concentration mais, sur le nombre de morts, les historiens pourraient en discuter. Quant à l'existence des chambres à gaz, il appartient aux historiens de se déterminer » (Christophe Forcari, *Libération*, 12 octobre). Pas un universitaire, pas un chercheur digne de ce nom ne peuvent, en effet, tenir pour vérités historiques définitives les affirmations d'un tribunal militaire où, de surcroît, des vainqueurs jugeaient des vaincus. La loi qui porte le nom du député communiste Gayssot nous y contraint pourtant et, en conséquence, elle a suscité dans les milieux intellectuels les plus vives protestations. Le fait qu'une loi existe ne nous prive pas du droit et, parfois, du devoir, d'en demander la révision ou la suppression. En la circonstance, l'honneur d'un esprit libre est d'exiger l'abrogation d'une loi de caractère stalinien.

Rien de nouveau dans sa déclaration sur la loi Gayssot

La preuve que B. Gollnisch a toujours tenu, sans provoquer de scandale, les propos que certains aujourd'hui dénoncent à grands cris, on la trouve dans le rapport que l'historien Henry Rousso a rédigé, à la demande de Jack Lang, sur le racisme et le négationnisme à l'Université Lyon III. Daté de septembre 2004, ce rapport vient d'être publié aux éditions Fayard ; il porte pour titre *Le Dossier Lyon III*. Dans ce rapport, où abondent les condamnations morales, pas une fois on ne fait grief à B. Gollnisch de la position qui a toujours été la sienne sur la loi Gayssot. H. Rousso écrit par exemple : « En outre, [B. Gollnisch] a toujours pris position publiquement pour défendre ses collègues attaqués, en particulier Bernard Notin, déclarant de manière constante son hostilité à la loi Gayssot réprimant le négationnisme » (p. 87). Plus loin, H. Rousso ajoute : « Tout en ne partageant pas les avis exprimés dans l'article de Bernard Notin [B. Gollnisch] "revendique le droit au doute dans ce domaine [des chambres à gaz] comme sur tous les points d'histoire" » (p. 153). Encore plus loin, H. Rousso précise que B. Gollnisch « dénonce [...] une sanction prise [contre Bernard Notin] après des "pressions insensées" et dans le contexte de "la loi socialiste Marchais Gayssot" » (p. 163). Bien que d'habitude il note les réactions suscitées par des propos révisionnistes, H. Rousso ne mentionne aucune levée de boucliers contre B. Gollnisch au moment de ses déclarations passées. Pourquoi, d'ailleurs, y aurait-il eu de telles levées de boucliers ? A ces époques, nombre de juristes, d'universitaires et d'hommes politiques dénonçaient publiquement une loi qu'ils qualifiaient parfois de « scélérate ». B. Gollnisch se fondait donc dans la masse des personnalités qui se proclamaient hostiles à la loi Gayssot. En somme, le 11 octobre 2004, il n'a fait que réaffirmer une position, relativement banale, qu'on lui connaissait depuis quatorze ans. Pourquoi donc, aujourd'hui, cette soudaine et violente réaction à de tels propos ?

Rien que de banal et d'exact dans sa déclaration sur « l'intérêt de l'Etat d'Israël »

Faudrait-il comprendre que d'autres propos, censément formulés le même jour, seraient plus condamnables ? B. Gollnisch aurait ajouté : « Il y a des intérêts considérables à nier ce débat. C'est l'intérêt de l'Etat d'Israël dans les discussions sur les réparations qui sont sans fin. » Mais, là encore, comment s'insurger contre un pareil jugement ? Nahum Goldman, président du Congrès juif mondial, est connu pour avoir tenu des propos identiques dans un livre qui montre le lien entre le tribunal de Nuremberg et les « réparations » allemandes. En 1976, il déclarait :

Ces réparations constituent une innovation extraordinaire en matière de droit international. [...] Pendant la guerre, le Congrès juif mondial avait créé à New York un Institut des affaires juives

dont le siège est aujourd'hui à Londres. Les directeurs étaient deux grands juristes juifs lituaniens, Jacob et Nehemiah Robinson. Grâce à eux, l'Institut élaborait deux idées complètement révolutionnaires : le tribunal de Nuremberg et les réparations allemandes. [...] Sans les réparations allemandes, qui ont commencé à intervenir au cours des dix premières années d'existence de l'Etat, Israël n'aurait pas la moitié de son infrastructure actuelle [1976] : tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande part de l'industrie ... sans même parler des pensions individuelles versées aux [500 000] survivants [résidant en Israël]. [...] Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait de l'Allemagne dépassaient le montant des collectes du judaïsme international – les multipliant parfois par deux ou trois. [...] En vérité, l'Allemagne a versé à ce jour [en 1976] soixante milliards de marks et le total lui reviendra à quatre-vingts milliards – soit de douze à quatorze fois plus que ce que nous avons calculé à l'époque ... On ne saurait donc reprocher aux Allemands d'avoir été mesquins et de n'avoir pas tenu leurs promesses (*Le Paradoxe juif, Conversations en français avec Léon Abramowicz*, Stock, 1976, p. 148, 152, 156).

Dans le même livre, on voit N. Goldmann obtenir du chancelier Adenauer que l'Allemagne achète aux compagnies britanniques établies au Koweït et en Arabie Séoudite le pétrole nécessaire à Israël : « Achetez-le-leur et donnez-le-nous. Pour notre pays, c'est une question de vie ou de mort. – Il accepta » (p. 161). Ses successeurs ont dépassé N. Goldmann de cent coudées. Après 1976, le flot d'argent versé par Berlin, par les Länder, par des associations ou organisations allemandes n'a fait que grossir. Ces derniers mois – mais il ne s'agit là que d'un détail – les chantiers navals allemands ont livré gratuitement à Israël trois sous-marins ultra-modernes et conçus pour recevoir un armement nucléaire. L'Autriche, les pays européens, les nations candidates à l'entrée dans la communauté européenne, les Etats-Unis et bien d'autres pays dits « du monde occidental » versent également des sommes considérables soit à l'Etat d'Israël, soit à la Diaspora juive à travers le monde, et tout cela en honneur et en mémoire de l'Holocauste. Même la Suisse a dû payer grassement. Les monuments et les musées de l'Holocauste, les films de fiction autour de l'Holocauste, les pèlerinages à pleins charters vers Auschwitz ou vers d'autres camps se multiplient. Ecoles, lycées et universités sont mobilisés. Sur toute la surface du globe on se met au service de l'Holocauste. Y compris à Dresde ou au Japon, à New Delhi, à Nankin ou à Pékin, la Shoah fait aujourd'hui, du côté des autorités, l'objet d'attentions particulières. En plein cœur de Berlin s'achève en ce moment un troisième lieu de mémoire juive avec un mémorial de l'Holocauste orné de 2 752 stèles de béton. Des Juifs en sont venus à exprimer leur préoccupation ou leur désapprobation devant ce qu'ils ont eux-mêmes appelé « le Shoah Business » ou « l'Industrie de l'Holocauste ». Viennent ici à l'esprit les noms de Peter Novick, de Norman Finkelstein, de Raul Hilberg et même, malgré un repentir tardif, de Pierre Vidal-Naquet. Pour un bref aperçu de la question, on se reportera au « Grand entretien de *L'Histoire* avec Annette Wiewiorka » : « Enquête sur une polémique : la [sic] "Shoah business" » (mai 2001, p. 75-81). L'un des aspects les plus déplaisants de cette recherche de l'argent au bénéfice de sa seule communauté s'est révélé avec l'épisode, en France, des pensions spéciales réclamées pour les descendants, parfois lointains, des victimes juives de la guerre. Lorsque des descendants de victimes non juives ont manifesté à Paris, devant les grilles du Conseil d'Etat, pour demander à bénéficier des mêmes pensions, des Juifs mobilisés par leurs organisations s'en sont pris aux manifestants car, pour ces Juifs, la souffrance des Juifs ne saurait se comparer à nulle autre. L'Holocauste est l'épée et le bouclier à la fois de l'Etat d'Israël et du sionisme à travers le monde ; et il vaut pour eux tous les trésors d'Arabie.

Sur Henry Rousso, il ne se permet aucune remarque inexacte ou impertinente

Enfin, B. Gollnisch aurait dit d'H. Rousso qu'il était un « historien engagé » et il aurait ajouté : « C'est une personnalité juive, une personnalité estimable, mais sa neutralité n'est pas assurée [ou, selon d'autres sources, "pas engagée"]. » Qu'y a-t-il là d'inexact ou d'impertinent ? H. Rousso a toujours manifesté son ardeur combative contre le révisionnisme et contre ce qu'il tient pour « des écrits extravagants, moralement inacceptables et pseudo-scientifiques » (4^e de couverture de son rapport imprimé). Il est juge et partie et ne s'en cache pas. Quant à parler de « personnalité juive », B. Gollnisch apporte là une précision qui serait peut-être incongrue dans d'autres contextes mais qui, ici même, dans le contexte de la Shoah, n'a rien de déplacé ou de tendancieux. Une précision de nature identique s'imposerait si, dans une controverse religieuse, politique, historique ou scientifique, les tenants d'une thèse devaient être jugés par une personnalité appartenant de près ou de loin à une communauté qui, d'une seule voix, condamne d'avance cette thèse. De toute façon, en pareille matière, la règle et l'usage veulent qu'on signale

l'origine juive de l'intéressé. C'est d'ailleurs ce que fait H. Rousso lui-même lorsqu'il parle d'auteurs qui sont juifs, ne fût-ce que partiellement. Par exemple, il lui arrive d'écrire : « En 1966, un jeune écrivain d'origine juive, Jean-François Steiner, publie ... » (*Le Syndrome de Vichy*, Seuil, 1987, p. 177).

Pourquoi B. Gollnisch ne demanderait-il pas un débat quand les historiens de la Shoah révisent eux-mêmes sévèrement les conclusions de Nuremberg ?

Revenons ici aux historiens accrédités de la Shoah. Depuis 1945-1946, ils ont procédé à de substantielles révisions de la thèse défendue par les juges de Nuremberg.

H. Rousso, qui a publié en 1994, en collaboration avec son ami Eric Conan, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, s'est abstenu d'élever une protestation publique quand, l'année suivante, E. Conan a procédé à une significative révision de l'histoire officielle d'Auschwitz. Dans une étude intitulée « Auschwitz : la mémoire du mal » (comprenez que « la mémoire » n'est pas « l'histoire »), il écrit au sujet de la « chambre à gaz », visitée chaque année par 500 000 touristes : « Tout y est faux [...]. A la fin des années 70, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces falsifications que les responsables du musée [d'Auschwitz] rechignaient alors à les reconnaître » (*L'Express*, 19-25 janvier 1995, p. 68). E. Conan ajoutait que la directrice du musée, ne se résolvant pas à dire la vérité aux touristes sur « le travestissement », lui avait déclaré à propos de cette fausse chambre à gaz : « Pour l'instant, on la laisse en l'état et on ne précise rien au visiteur. C'est trop compliqué. On verra plus tard. » (Ce qui revient à dire : on a menti, on ment et, jusqu'à nouvel ordre, on continuera de mentir.)

Il s'est produit d'autres révisions touchant de prétendues chambres à gaz situées en bien d'autres camps, notamment à Dachau. Après tout, la seule « chambre à gaz » montrée dans le film projeté devant le tribunal de Nuremberg et certifiée avoir fonctionné n'a en fait jamais gazé personne comme ont fini par l'admettre, à partir de 1960, aussi bien les historiens à la Martin Broszat que les autorités du musée de Dachau qui, elles, ont eu l'honnêteté d'en prévenir les visiteurs par une inscription rédigée en cinq langues.

Simone Veil, Claude Lanzmann, Elie Wiesel et quelques autres auteurs admettent aujourd'hui qu'on ne trouve nulle trace de chambres à gaz. Ils notent qu'aucun document n'atteste de l'existence ou du fonctionnement de ces prodigieuses « armes de destruction massive » attribuées à Adolf Hitler. Certes, ces personnalités disent croire aux chambres à gaz, mais elles reconnaissent l'absence de toute preuve de leur existence alors qu'autrefois un Georges Wellers, par exemple, parlait d'une « abondance de preuves ».

Professeur à Princeton et ami de P. Vidal-Naquet, qui a préfacé la traduction de son livre en français, Arno Mayer écrit en 1988 : « Les sources pour l'étude des chambres à gaz sont à la fois rares et sujettes à caution [*unreliable*] » (*The « Final Solution » in History*, New York, Pantheon Books, p. 362).

En 1989, Jean-Claude Pressac, dans un premier gros ouvrage en anglais, *Auschwitz : Technique and Operation of the Gas Chambers*, a prétendu avoir découvert des « commencements de preuves » de l'existence de chambres à gaz à Auschwitz ; ses travaux de recherche et la publication de son ouvrage avaient été financés par la Beate Klarsfeld Foundation. Il a ensuite publié, en 1993, aux éditions du CNRS, dans une collection dirigée par Denis Peschanski, un livre sur *Les Crématoires d'Auschwitz, la Machinerie du meurtre de masse* ; le succès de cet ouvrage, traduit en plusieurs langues, a été considérable. Or soudain, en 1995, J.-C. Pressac a jeté l'éponge et, reprenant le mot du professeur Michel de Boüard, a déclaré que le dossier tout entier de l'histoire de la déportation était « pourri » par trop de mensonges et d'approximations ! M. de Boüard, ancien déporté à Mauthausen, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Caen et responsable, au sein du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, de l'histoire de la déportation, n'avait pas caché son inquiétude devant la prolifération, depuis 1945, des erreurs et des faux. Pendant cinq ans, la révision déchirante de J.-C. Pressac nous a été cachée pour nous être finalement révélée en mars 2000 dans le livre de Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France* (Seuil, p. 651-652).

En 1992, Yehuda Bauer a dénoncé « la sotte histoire de Wannsee » (*the silly story of Wannsee*) (*The Canadian Jewish News*, 20 janvier 1992).

En 1996, l'historien Jacques Baynac, d'abord si virulent contre les révisionnistes, a fini par admettre qu'on n'avait découvert aucune preuve de l'existence des chambres à gaz, tout en ajoutant qu'il croyait en leur existence (*Le Nouveau Quotidien de Lausanne*, 2, puis 3 septembre 1996).

D'autres historiens accrédités ont lancé des cris d'alarme répétés contre les faux témoignages, les documents à interprétation suspecte, les confessions obtenues par le chantage ou la torture, les documentaires-documenteurs, les expositions photographiques fallacieuses et la fabrication en série de films de fiction inspirés par l'Holocauste. Au tribunal de Nuremberg, aucune preuve, aucun rapport d'expertise ne sont venus étayer la thèse de l'existence de chambres à gaz autres que de désinfection.

Jamais on n'a su répondre à ceux qui signalaient les impossibilités physiques et chimiques du gazage de foules humaines. On s'est longtemps contenté de la retentissante confession, à Nuremberg, de Rudolf Höss, l'un des trois commandants successifs d'Auschwitz, jusqu'au jour où, en 1983, le principal de ses tortionnaires a narré dans quelles conditions des Juifs de la Sécurité militaire britannique lui avaient extorqué cette confession (Rupert Butler, *Legions of Death*, Londres, Hamlyn, 1983, page de remerciements et p. 234-238). Dix ans plus tard, l'historien américain Christopher Browning, antirévissionniste convaincu, a rendu les armes sur ce point : interrogé par le journaliste anglais Christopher Hitchens sur le témoignage de Rudolf Höss, il a répondu : « Höss a toujours été un témoin très faible et confus » (« Whose History is it ? », *Vanity Fair*, décembre 1993).

Raul Hilberg est allé infiniment plus loin que Bruno Gollnisch

Raul Hilberg est allé infiniment plus loin que B. Gollnisch dans sa propre révision des données de Nuremberg. Dès 1983, le plus prestigieux des historiens de l' « Holocauste » a, en effet, opéré un stupéfiant virage. En 1961, dans son ouvrage de référence, *The Destruction of the European Jews*, il avait défendu la thèse, encore actuellement en faveur dans le grand public, selon laquelle Hitler avait donné des ordres pour tuer les Juifs, avait dressé un plan d'extermination, avait multiplié les instructions en ce sens et avait fait construire des chambres à gaz et des camions à gaz pour accélérer l'élimination physique des Juifs. Or, en 1983, soit vingt-deux ans plus tard, R. Hilberg a soudain abandonné cette explication. A New York, devant 1 100 auditeurs de l'Avery Fischer Hall, il a annoncé que, tout bien réfléchi, l'œuvre de destruction des Juifs d'Europe avait été conduite sans plan, sans organisation, sans agence centralisatrice, sans projet, sans budget mais spontanément, étape par étape, au sein de la vaste bureaucratie allemande, et cela grâce à « une incroyable rencontre des esprits, une transmission de pensée consensuelle » (*an incredible meeting of minds, a consensus mind reading by a far-flung bureaucracy*) (George DeWan, « The Holocaust in Perspective », *Newsday*, 23 février 1983). Interrogé sur ces propos au premier procès Zündel à Toronto, R. Hilberg les a confirmés sous serment, le 16 janvier 1985, ainsi qu'en atteste la transcription officielle des débats (p. 846-848). Autrement dit, le premier des historiens de l'Holocauste ne craint pas de soutenir qu'une vaste entreprise criminelle dotée d'« usines de mort » a été conduite, sinon par l'opération du Saint-Esprit, du moins selon un processus télépathique. De cette « rencontre des esprits », il nous dit bien qu'elle est « incroyable ». Alors, pourquoi B. Gollnisch devrait-il y croire ? Comment croire en l'histoire d'un massacre ainsi expliqué par le plus prestigieux de ses historiens ? En 1985, dans l'édition « révisée et définitive » de son ouvrage, R. Hilberg écrira : « En dernière analyse, la destruction des Juifs ne fut pas tant accomplie par l'exécution des lois et des ordres que par suite d'un état d'esprit, d'une compréhension tacite, d'une consonance et d'une synchronisation » (version française parue sous le titre de *La Destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, 1988, p. 53 ; voir également p. 51, 60). Nous ne sommes plus là dans les réalités de l'histoire mais dans les fumées de la spéculation psychologique.

Une preuve, une seule preuve ? Un témoin, un seul témoin ?

Le résultat est là : tandis qu'il existe une abondance de faits et de documents prouvant qu'Hitler voulait expulser les Juifs d'Europe dans le cadre d' « une solution finale **territoriale** » (*territoriale Endlösung*), et qu'il prévoyait pour les expulsés un « **renouveau** » (*neuer Aufbau*) hors d'Europe mais ailleurs qu'en Palestine, il n'existe pas une seule preuve de ce qu'il ait voulu exterminer les Juifs. Il est prouvé que ses cours martiales pouvaient, jusqu'en Russie occupée, condamner à mort l'assassin ne fût-ce que d'un Juif ou d'une Juive. Comme on le sait, ni pendant la guerre, ni surtout *après* la guerre, dans leurs mémoires, par exemple, ou dans leurs déclarations publiques, les hauts responsables alliés n'ont une seule fois mentionné les chambres à gaz ou les camions à gaz. Pour ne prendre que ces exemples, ni Churchill, ni Eisenhower, ni de Gaulle, ni Truman, ni Staline, ni Benes n'en ont parlé. D'où, lors de l'émission de Thierry Ardisson « Tout le monde en parle » (6 mars 2004), la réflexion de l'amiral Philippe de Gaulle à propos des Juifs : « Les Allemands ont voulu, sinon les exterminer, du moins les chasser. »

Quant aux « témoins », s'ils ont su évoquer la déportation, l'internement, les épidémies et cent autres épreuves, ils n'ont jamais pu vraiment décrire ces « usines de mort » ou ces armes de destruction massive. Faute de preuves, on produit des témoignages, par exemple ceux d'Elie Wiesel, de Primo Levi ou de Simone Veil. Parlons-en !

Dans son livre, *La Nuit*, qu'il nous a ailleurs présenté comme un récit autobiographique dont chaque page serait vraie, Elie Wiesel raconte son expérience d'Auschwitz. Jamais il n'y mentionne les chambres à gaz. Il nous affirme que les Juifs étaient brûlés vifs dans des fournaies en plein air ! Un jour, à la suite d'une blessure au pied, il a été hospitalisé dans l'enceinte du camp ; il a pu coucher dans des draps blancs et il a été opéré avec, à ses côtés, pour le rassurer, son propre docteur, « un grand médecin juif ». A l'approche des Russes, les Allemands lui ont laissé le choix, ainsi qu'à son père, de rester dans le camp ou de suivre les troupes allemandes dans leur retraite ; après mûre concertation, le père et le fils ont choisi de partir avec leurs exterminateurs plutôt que d'attendre leurs libérateurs (*La Nuit*, Editions de Minuit, 1958, p. 124-133).

Quant à Primo Levi, interné lui aussi à Auschwitz, il ne mentionne que vaguement, dans son propre livre, « la chambre à gaz » (au singulier) et l'un de ses camarades parle de lui comme de « l'Italien qui ne croit pas aux sélections » et donc aux chambres à gaz (*Si c'est un homme*, Julliard, 1987, p. 55 ; il s'agit de la traduction de *Se questo è un uomo* dans sa version *originale* de 1947).

Internée à Auschwitz sous son nom de jeune fille (Simone Jacob), S. Veil nourrit la plus grande méfiance à l'endroit de ceux qui, tel Maurice Benroubi, ont osé se présenter en témoins des gazages. La propre théorie de S. Veil veut que les Nazis aient « détruit [l]es chambres à gaz et supprimé systématiquement tous les témoins » (*France-Soir Magazine*, 7 mai 1983) ; soit dit en passant, il s'agit là d'une allégation classique mais qu'on serait bien en peine de prouver parce qu'en fait elle ne repose sur rien.

Le vertigineux toboggan de la révision des chiffres

B. Gollnisch a pleinement raison de dire que les historiens devraient avoir le droit en 2004 de « discuter » du « nombre des morts ». Ils ne s'en sont pas privés de 1945 à 2002. Dans le film *Nuit et Brouillard*, que sont astreints à voir tous les lycéens de France, le nombre des morts d'Auschwitz est donné comme étant de 9 000 000. Les juges de Nuremberg l'ont évalué, eux, à 4 000 000. C'est ce chiffre qui figurait sur les stèles du monument d'Auschwitz-Birkenau. En 1990, ces stèles ont été retirées et remplacées en 1995 par d'autres, indiquant le chiffre de 1 500 000, soit une réduction de 2 500 000 morts ! En 1990, François Bédarida a proposé une estimation « de 950 000 à 1 200 000 » (*Le Monde*, 22 juillet 1990). J.-C. Pressac a successivement donné les chiffres de 1 000 000 en 1989, de 800 000 en 1993 et de 630 000 à 711 000 en 1994 (*Auschwitz : Technique and Operation of the Gas Chambers*, 1989, p. 264 ; *Les Crématoires d'Auschwitz*, 1993, p. 148 ; *Die Krematorien von Auschwitz*, Munich, Piper, 1994, p. 202). En 2002, Fritjof Meyer a proposé le chiffre de 510 000 morts (*Osteuropa*, mai 2002, p. 641). Ce dernier chiffre connaîtra sans nul doute d'autres substantielles révisions à la baisse du nombre des morts dans les 39 camps du complexe d'Auschwitz. On pourrait citer bien d'autres évaluations venues d'historiens accrédités. Ces révisions attestent de ce que, dans les faits, beaucoup d'auteurs, pourtant orthodoxes, ont vigoureusement contesté les conclusions du tribunal de Nuremberg et donc l'esprit de la loi Gayssot.

Bruno Gollnisch a fait preuve de circonspection et de mesure

On voit qu'en matière de révision B. Gollnisch fait pâle figure à côté de nombre d'historiens de la Shoah. Il n'a jamais poussé l'audace jusqu'à enfreindre aussi clairement que ces derniers l'oukase antirévisionniste. Ses censeurs lui dénie le droit de libre recherche et réservent ce privilège à leurs proches (« Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis »). A moins que, dans leur amateurisme ou leur ignorance du sujet, lesdits censeurs n'aient pas lu avec attention la littérature de l'Holocauste.

Il convient que cesse ce jeu de rôles et que l'accusé jouisse des mêmes droits que ses accusateurs. B. Gollnisch, comme toujours depuis 1990, se contente de préconiser le droit pour tous au doute et à la recherche en matière d'histoire. Il demande l'abrogation d'une loi stalinienne. Au regard de ce qu'ont écrit tant de ses confrères ou collègues historiens, il aurait pu aller beaucoup plus loin. Au lieu de quoi, il a fait montre de circonspection et de mesure. Les cris d'horreur qu'ont suscités ses déclarations sonnent faux. L'indignation manifestée par certains est forcée. L'hallali déclenché contre sa personne est un outrage. Cette année, les habitués groupuscules d'agit-prop et ceux qui les financent ont essuyé, coup sur coup, trois échecs : ils ont

d'abord étalé au grand jour leurs dissensions ; puis, ils ont vu la Cour de cassation mettre à bas, d'un seul coup, tout l'édifice de leurs machinations contre Jean Plantin ; enfin, le rapport Rousso leur a infligé une volée de bois vert. Il leur fallait découvrir d'urgence une nouvelle proie parmi les enseignants de l'Université Lyon III. Ils ont jeté leur dévolu sur B. Gollnisch. Mauvaise pioche !

Les autorités devraient réfléchir à deux fois au cas de B. Gollnisch

Les autorités judiciaires, ministérielles, rectorales et universitaires devraient réfléchir à deux fois avant de se prononcer sur son cas. Elles, qui invoquent le droit, devraient se rappeler qu'en France des lois protègent la présomption d'innocence et punissent l'outrage à une personne chargée d'une mission de service public. D'autres lois sanctionnent l'entrave à la liberté du travail. D'autres enfin répriment le dommage qu'on cause à autrui par sa propre faute, par sa légèreté, par sa négligence ou par son imprudence. La justice n'admet pas que, selon le système des deux poids et des deux mesures, on aille blâmer chez l'un ce qu'on a approuvé ou admis chez les autres. Elle oblige qu'on accorde à B. Gollnisch la même liberté de jugement que celle qu'on a laissée à tant d'autres universitaires ou chercheurs. La loi doit être la même pour tous, sans exception. B. Gollnisch s'est, au demeurant, exprimé, hors de son université, en qualité de responsable politique attaché aux libertés publiques.

Son université n'a pas la permission de s'ingérer dans sa vie politique. Elle lui doit protection contre la trentaine de perturbateurs venus de l'extérieur et que le rapport Rousso, à l'occasion d'affaires antérieures, dépeint avec justesse comme des frénétiques qui cherchent à tout prix l'attention des médias. Laisser de tels individus agir à force ouverte dans l'enceinte de l'université, c'est encourir une grave responsabilité. Prétendre qu'un professeur cause un trouble à l'ordre public par le simple fait qu'il vient faire son cours, c'est à la fois lui causer un préjudice, sujet à réparation, et, tout bonnement, se moquer du monde.

Brillant professeur et admiré de ses étudiants, Bruno Gollnisch mérite l'estime générale. Nous l'estimons et nous le défendons.

Collègues, étudiants et amis de Bruno Gollnisch

12 novembre 2004

Intolérance (1) « Le 28 septembre, la librairie Au pays de cocagne (Paris IIIe), où le sociologue et essayiste Alain Soral signait son nouvel essai, *Misères du Désir (Blanche)*, a été attaquée par un commando de la Ligue de défense juive (et non du Bétar comme cela a été rapporté dans les médias). Les nervis, casqués et criant « Vive Israël ! » ont blessé sept personnes et saccagé la boutique. » (Faits et Documents, n° 182, 15/10/04)

Intolérance (2) « Dans une attaque sans précédent, l'American Board of Rabbis, qui regroupe les rabbins américains, a appelé, le 7 novembre, au boycott des produits français pour avoir accueilli Yasser Arafat à l'hôpital militaire de Garches. Son président, le rabbin Mordechai Yitzchok Friedman, a jeté une malédiction : 'Dieu maudit ceux qui maudissent le peuple juif et c'est pourquoi le peuple et le pays de France seront maudits.' » (Faits et Documents, n° 184, 15/11/2004, p 4)

On n'a pas entendu J-P. Raffarin protester alors qu'il l'avait fait naguère lors d'une proposition de boycott des produits israéliens.

Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann

Robert Faurisson

Dans l'argot du cinéma, « nanard » ou « nanar » désigne un mauvais film, en particulier un film déprécié parce qu'il est archaïque, rétro, ringard. Quant à « navet », le mot s'applique à un très mauvais film, insipide ou ennuyeux ; on dira : un affreux, un insupportable navet. Le film culte de Claude Lanzmann date de près de vingt ans, il est d'une insupportable durée (environ 9h20) et son style, grossier et lourd, semble inspiré des plus vieux produits de la propagande stalinienne. En somme, il est, au choix, un « navet » ou un « nanar », et vraiment rien de plus. Par ailleurs, pour ce qui est de la malhonnêteté du contenu, les révisionnistes en ont assez parlé pour qu'on n'y revienne pas ici.

Mais il est toujours plaisant de voir les coreligionnaires de C. Lanzmann mettre leurs pas dans les pas des révisionnistes et décider enfin, à leur tour, de proclamer une évidence qu'en 1985, à la sortie du film, ils feignaient de ne pas voir. Bernard-Henri Lévy s'émeut de constater qu'on ose maintenant remettre en question ce qu'il appelle la « grandeur de Lanzmann » (« Le bloc-notes », *Le Point*, 11 mars 2004, p. 130). En son pathos de marchand de bretelles, il écrit :

Bizarres [...] ces attaques croisées, quoique encore feutrées contre Claude Lanzmann et son *Shoah*. Ici, ce sont des blagues grasses sur sa supposée intolérance aux autres films sur la « question ». Là des considérations confuses – et témoignant, surtout, de ce que l'on parle du film sans l'avoir vu – sur l'« interdit » qu'il ferait peser sur l'idée même de représenter le trou noir de la destruction des juifs. Là encore (Georges Didi-Huberman, *Images malgré tout*, Minuit), une étrange « guerre des images », dont le seul effet est, pour l'heure, de relancer les débats les plus oiseux autour des « preuves » des chambres à gaz.

Et puis le comble, enfin : ce gros livre (Shlomo Sand, *Le XXe siècle à l'écran*, Seuil) qui se présente sans rire comme une synthèse des relations entre le cinéma et le siècle et qui, dans les quatre pages consacrées à *Shoah*, accumule les niaiseries, les contre-vérités les plus énormes et, parfois, les calomnies (quelques lignes, ordurières, sur la production du film). Je ne vais pas rappeler ici l'importance d'une œuvre qui bouleversa la vision du monde de nombre d'entre nous. Je ne vais pas redire la force d'une entreprise qui sut, sans prétendre les « ressusciter », faire parler les âmes mortes d'Auschwitz et de Treblinka. Et je ne m'inquiète guère, au demeurant, du tort que peuvent causer des vomissures de cette espèce à un film qui a d'ores et déjà sa place – et quelle place ! – dans l'histoire du cinéma. Mais il y a là, simplement un signe. Un très, très mauvais signe. Je ne « sacralise » pas Lanzmann. Mais je suis persuadé que le cas Lanzmann est un marqueur. Cracher sur *Shoah*, c'est dire que le pire est, de nouveau, à portée de souffle.

B.-H. Lévy met ainsi en cause, d'une part, G. Didi-Huberman et, d'autre part, S. Sand. Le premier des accusés s'exprime en un si pénible jargon qu'on s'abstiendra de le citer. Le second, plus compréhensible et plus direct, mérite qu'on rapporte au moins ce qu'il écrit sur *Shoah* dans les pages 330-333 de son ouvrage, *Le XXe Siècle à l'écran* (préface de Michel Ciment, traduit de l'hébreu par Yaël Shneerson et Michel Bilis, Le Seuil, 2004 [février], 526 p.). L'auteur, qui est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Tel-Aviv, confirme ce que des révisionnistes avaient déjà révélé sur le financement occulte du film. Certes, le ministère français de la Culture a contribué aux frais du tournage mais *Shoah* est un film de propagande israélien, essentiellement conçu et financé par le gouvernement israélien. S. Sand écrit :

« L'idée du film a été avancée par le chef du département de l'information du ministère [israélien] des Affaires étrangères, à la veille de la campagne électorale de 1977. Le ministère était intéressé à produire un film d'information historique et s'adressa à Lanzmann pour le faire. Pour éviter qu'il ne soit perçu comme un film de propagande israélien, le financement du metteur en scène fut transféré *via* une société fictive créée à l'étranger à cet effet », Yoram Yarkoni, « Shoah privée » (en hébreu), *Kol Hair*, n° 476, 23 octobre 1987. Je remercie Levana (Jeannine) Frenk pour m'avoir communiqué cette information. Frenk traite des questions relatives à la production du film *Shoah* dans sa thèse de doctorat, en préparation.

S. Sand en vient ensuite à employer à propos de l'œuvre ou de son auteur les mots suivants : « artificielle », « déformante », « faiblesse », « prétention », « manipulation », « subjectivité », « mégalomaniaque ». Il reproche à C. Lanzmann d'avoir passé sous silence ou ignoré des points essentiels de la réalité historique et il estime que le film « représente une sorte de triomphe du souvenir personnel aux dépens de l'histoire [critique] ». A ses yeux, le réalisateur s'est contenté de témoignages dont certains (malheureusement non précisés par S. Sand) sont aussi faux que ceux qui avaient abusé les juges israéliens au point qu'en un premier temps ces derniers avaient

condamné le malheureux Ivan Demjanjuk à la pendaison. C. Lanzmann, dit-il, accorde foi au témoignage personnel « dès lors qu'il émane d'une victime ; comme si la mémoire individuelle pouvait, après quarante ans, contenir la vérité pleine et entière ».

S. Sand dénonce ainsi « une manipulation politique qui ouvre la voie, consciemment ou non, à un genre nouveau de présentation mythologique du passé ». Retenons cette formule qui résume assez bien la production cinématographique et documentaire de ces dernières années en ce qui concerne l'histoire de la prétendue extermination physique des juifs durant la deuxième guerre mondiale. Stephen Spielberg et les siens ne nous offrent effectivement plus qu'une « présentation mythologique du passé ».

S. Sand déplore aussi ce qu'il appelle « une subjectivité incisive et orientée ». Il souligne le fait que C. Lanzmann « choisit de se filmer lui-même en acteur principal sans la moindre trace d'autodérision » et juge son film « quelque peu mégalomane ». Il estime que « le réalisateur a moins tenté d'élargir la compréhension du passé qu'il n'a cherché à le réinventer et à s'en constituer un monopole ». Il ajoute que « l'anathème systématiquement prononcé [par C. Lanzmann] sur chacun des films consacrés à la Shoah, antérieurs ou postérieurs au sien, ne fait que [renforcer] cette impression ». Ultérieurement, S. Sand n'évoquera plus *Shoah* dans son livre que pour le classer dans la catégorie des films « manipulateurs » (p. 473).

« Une traditionnelle névrose juive »

S. Sand n'est pas le premier des thuriféraires du prétendu « Holocauste » à critiquer C. Lanzmann mais, avant lui, on s'en était pris à l'infatuation du personnage et à sa thèse imbécile sur le refus des preuves et des représentations matérielles sans pour autant relever la fausseté intrinsèque de *Shoah*. En 1998, par exemple, un ancien journaliste du *New York Times*, Ron Rosenbaum, lui consacrait tout un chapitre de son livre *Explaining Hitler* (Random House, puis Macmillan ; en français, *Pourquoi Hitler ?*, J.-C. Lattès) mais principalement pour condamner la suffisance et l'arrogance de C. Lanzmann. Avec le temps, les réserves, les critiques ou les attaques se sont multipliées à tel point que l'intéressé a fini par s'en plaindre ouvertement et de plus en plus souvent. A titre d'exemple, voici quelques extraits d'un entretien publié dans *Paris-Match* (7 novembre 2002, p. 12), où, comme toujours chez notre balourd, plainte et forfanterie allaient de pair :

Moi, je suis l'auteur du film *Shoah*, auquel j'ai consacré onze années d'un travail acharné, mais, depuis que j'ai fait ce film, je suscite des haines que je n'imaginai pas du tout ! Une jalousie terrifiante, une volonté meurtrière que je constate, particulièrement chez certains Juifs. On dirait que *Shoah* les empêche de vivre, de dormir, de penser. *Shoah* est un film pur, radical. Pureté et radicalité qui sont intolérables à beaucoup. [...] J'ai dit aussi – et je le maintiens – que je mettais quiconque au défi de représenter au cinéma ce qui se passait à l'intérieur d'une chambre à gaz, où trois mille personnes mouraient ensemble, asphyxiées. J'ai dit que cela – et cela seul – n'était pas représentable et qu'en l'occurrence la fiction serait la transgression la plus grave. [...] Je vous signale par ailleurs que [en France] le ministère de l'Education nationale a adressé, cette année, un DVD de trois heures d'extraits de *Shoah* aux 4 500 lycées de France. [...] Un journal polonais a parlé du « seul document traduisant la réalité de l'Holocauste ». Le Pape – et je vous rappelle qu'il est né polonais – a fait une déclaration officielle de soutien à *Shoah*.

Le diagnostic s'établit de lui-même : Claude Lanzmann souffre de ce que son coreligionnaire Jacques Mandelbaum nomme « la traditionnelle névrose juive » (« L'impossible Pologne d'un juif argentin », *Le Monde*, 21 avril 2004, p. 27). Avec la sûreté de coup d'œil propre au clinicien et avec le don du génie artistique, Louis-Ferdinand Céline, dans ses satires et dans sa correspondance, a décrit ce type de névrose. Il en a répertorié non seulement les manifestations les plus comiques ou les plus clownesques, celles dictées par une « sensibilité fer-blanc » (par opposition à la « sensibilité de bronze »), mais encore les effets les plus redoutables : perpétuelle insatisfaction, incessantes récriminations, appels enflammés à la haine, à la vengeance, à l'assassinat, à la révolution, à la croisade guerrière ; tout cela, bien entendu, sous couvert de défense des droits de l'homme et d'amour de l'humanité. C. Lanzmann, pour sa part, s'est normalement fait, dans deux films, le chantre de l'Etat hébreu (*Pourquoi Israël ?*) et de l'armée juive (*Tsahal*). Dans un entretien, il expliquait que le para israélien était différent du para français : « Le soldat juif n'a pas la violence dans le sang. Il tue peut-être [sic] mais ce n'est pas un tueur. [...] Les soldats [israéliens] sont doux, tendres. Les autres, le passage à l'acte, ils ont ça dans le sang » (Entretien avec François Hauter, *Le Figaro*, 10 novembre 1994, p. 27). Mais rien n'illustre mieux « la traditionnelle névrose juive » qu'une controverse intestine entre juifs : C. Lanzmann ainsi que ses amis et ses ennemis les plus proches sont là pour nous le prouver.

21 avril 2004

La liquidation du ghetto de Lodz

Les Allemands avaient concentré un grand nombre de juifs dans le ghetto de Lodz à l'Ouest de la Pologne annexée ; en août 1944, ce ghetto fut liquidé et la plupart des juifs qui y vivaient (des travailleurs et leur famille) furent envoyés à Auschwitz et, selon les auteurs orthodoxes, ils y furent gazés en masse : c'est la page la plus sanglante de l'histoire d'Auschwitz, en réalité la plus mensongère.

Il y a peu, Carlo Mattogno a publié un article brillant rétablissant la vérité de façon imparable [1] ; il nous a semblé intéressant de résumer cet article.

MHC

Plus précisément, la thèse officielle est qu'en 1944, les juifs du ghetto Lodz furent déportés :

- soit dans le camp d'extermination tout proche de Chelmino qui avait été réactivé pour la circonstance (On y gazait les juifs dans des camions, disent les historiens !). Quelque 7.000 juifs y auraient été gazés. Le problème est que la plupart de ces juifs étaient des ... aptes ! Bref, c'est se moquer du monde d'affirmer que les Allemands qui manquaient de main-d'œuvre les ont gazés. Ces gens furent tout simplement envoyés à l'Ouest dans les usines du Reich.
- soit dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Nous allons examiner ce point dans le détail.

Pour commencer, combien étaient-ils ? Dans la plupart des statistiques concernant les juifs, le mensonge débute là : on commence par exagérer le nombre de juifs existants puis déportés, ce qui permet, par voie de conséquence, d'exagérer le nombre de juifs disparus donc exterminés. Le ghetto de Lodz n'échappe pas à cette règle. Piper (directeur du Musée d'Etat d'Auschwitz) parle de 60/70.000 juifs ; Czech (historienne du Musée et auteur du fameux *Kalendarium*) réduit leur nombre à 55/65.000 en indiquant qu'ils vinrent en 16 convois mais, démontre Mattogno sur la base des archives détenues par le Musée lui-même, il n'y eut que 9 convois, ce qui devrait correspondre à seulement 22.500 juifs !

Bien entendu, pour les historiens, ils furent gazés dans leur très grande majorité : par exemple, dans un convoi (de 2.500 personnes ?) arrivé le 21 août 44, seulement 131 hommes furent immatriculés donc épargnés, les autres étant aussitôt gazés (puisqu'ils n'avaient pas été immatriculés !) Ce raisonnement récurrent n'est pas sérieux, l'immatriculation n'étant synonyme ni de maintien en vie, ni de mise au travail mais simplement de domiciliation à Auschwitz (Rue des Casernes) ; en d'autres termes, les juifs non retenus pour le travail à Auschwitz même n'étaient pas immatriculés puisqu'ils ne faisaient qu'y transiter. Alors, que sont devenus ces 22.500 juifs de Lodz ? Mattogno démontre de façon imparable que :

- 3.100 ont été immatriculés et ont donc été mis au travail à Auschwitz même ou dans ses sous-camps (charbonnages, etc.).
- 11.500 (les inaptes) ont été envoyés au camp de Stutthof près de Danzig, lequel camp, pour les historiens, n'était pas un camp d'extermination. Auparavant (en 1942 et 1943), les inaptes étaient réimplantés en Ukraine mais les Allemands en ayant été refoulés début 44, les inaptes étaient dorénavant réimplantés un peu partout, en l'occurrence à Stutthof-Danzig. Les inaptes de Lodz y furent immatriculés ; il suffit pour s'en convaincre de consulter les listes conservées au Musée du camp de Stutthof ! Parmi eux, de nombreux enfants : ainsi, dans la liste des juifs arrivés d'Auschwitz le 3/9/44, Mattogno a-t-il relevé les noms de 40 enfants âgés de 6 mois à 14 ans qui accompagnaient leurs mères. Parmi ces enfants, par exemple, les frères S. soit Michael (11 ans) et Josef (6 ans) ; juifs tchèques, ils avaient été internés à Theresienstadt avec leur mère Dora (40 ans), puis de là envoyés à Lodz le 3/11/41 ; à Stutthof, ces deux enfants furent immatriculés 83620 et 83621 ; ils survécurent à la guerre de même que leur mère.

[1] Carlo Mattogno, « *Das Ghetto von Lodz in der Holocaust-Propaganda. Die Evakuierung des Lodzer Ghettos und die Deportationen nach Auschwitz (August 1944)* », *VffG - Vierteljahreshefte für freie Geschichtsforschung*, 7 Jahrgang, Heft 1, April 2003, s. 30 sqq.

- Il reste donc 7.900 juifs de Lodz dont le sort est à préciser. En fait, ils ont été dispersés dans les camps de l'Ouest ; par exemple, on trouve dans le livre bien connu de Gilles Cohen [2] le témoignage de deux d'entre eux, aujourd'hui établis en France :
 - Teresa S., 19 ans : « *On entre dans un Block. On s'est déshabillé, tout laissé, les vêtements. On nous a tout de suite coupé les cheveux, rasés partout. On ne comprenait toujours rien. Mais on a pu parler un peu avec le personnel. Ils nous expliquent, le gaz, les fours, au lieu de l'eau, il y a le gaz qui ... Nous étions tellement découragées, plus rien, c'est fini. On attend, on attend. On reste dans une salle, la douche. Finalement, c'était bien de l'eau qui coulait ! Tout le monde commençait à crier, les bébés à pleurer. Nous avons eu tellement peur ! Une fille appelle sa soeur. (...)* » Après quelques jours, Teresa S. est sélectionnée avec 200 femmes pour aller déblayer Hambourg (camp de Zasen). « *C'est pour cela qu'à Auschwitz je n'ai pas été tatouée [c'est-à-dire immatriculée et domiciliée].* ».
 - Michel F., raconte qu'il a été désinfecté, rasé, douché puis envoyé dans un sous-camp de Neuengamme. « *C'est pour cela que je n'ai pas été tatoué : je n'ai travaillé ni à Auschwitz, ni dans la région.* »

On voit bien que le gazage des juifs est un mythe. Seuls les esprits religieux ne peuvent l'admettre.

Intolérance (3) « *Une délégation du CRIF, composée d'Edith Lenczner, Daniel Bensoussan, Marc Lévy et Marc Knobel, a été reçue par le Conseil supérieur de l'audiovisuel le 11 octobre. Elle a demandé l'interdiction de la chaîne Al Manar, la télévision du Hezbollah, qui a déposé son dossier de conventionnement le 20 septembre.* » (Faits et Documents, n° 183, 1/11/04)

Projet de loi antirévissionniste en Turquie

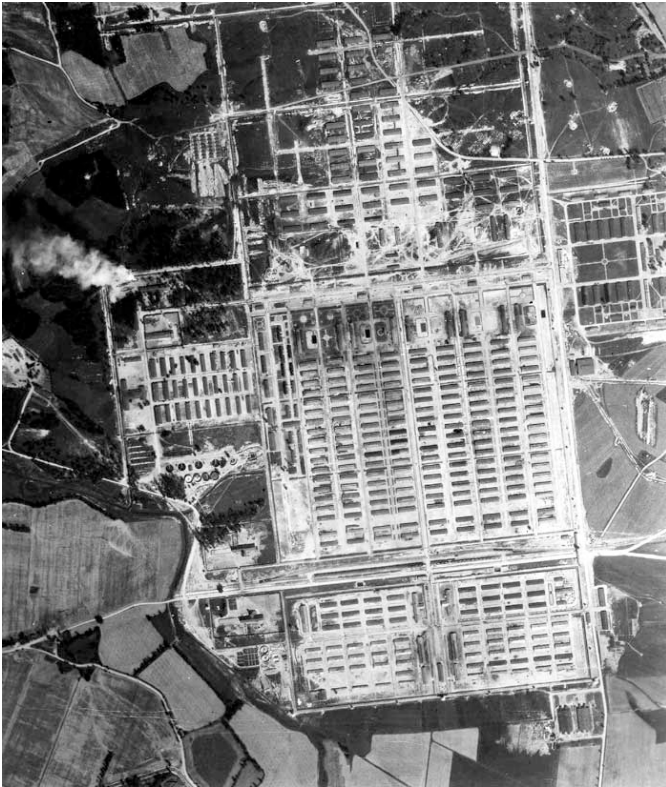
« *Après sa récente tentative de pénalisation de l'adultère, le gouvernement turc entend introduire, dans son projet de nouveau Code pénal, un article sanctionnant l'affirmation du génocide arménien (...)* »
(Faits et Documents, n° 183, 1/11/04)

[2] Gilles Cohen, « *Les matricules tatoués des camps d'Auschwitz-Birkenau* », Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France, Paris, 1992.

« Auschwitz : la preuve » Oui, mais la preuve de quoi ?

Maurice Haas-Colle

Dans les années 60, le Ministère de la Défense britannique avait confié à la Keele University des millions de photographies prises durant la guerre par la *Royal Air Force* (RAF) dont 5.500.000 photos rien que pour l'Europe occupée. Ces photos étaient archivées dans une section de l'université du nom de *TARA-The Aerial Reconnaissance Archives* ; début 2004, *TARA* a entrepris d'ouvrir ces archives secrètes. Elle vient notamment de diffuser une photo concernant Auschwitz sur son site Internet [<http://www.evidenceincamera.co.uk>].



Cette photo a été prise par la RAF le 23 août 1944 à une époque au cours de laquelle l'extermination des juifs à Auschwitz aurait atteint son paroxysme avec la liquidation du ghetto de Lodz.

L'intérêt de cette photo est qu'elle montre un énorme panache de fumée (en haut à gauche), ce qui nous vaut le commentaire suivant de *TARA* : « A cette époque, le nombre de détenus à gazer à Auschwitz, était si grand que les crématoires étaient incapables d'incinérer tous leurs corps. D'énormes fosses furent creusées et, comme ces images [En fait, il n'y en a qu'une seule.] le montrent, mises à feu. »

Et l'AFP de relayer *TARA* ... mais en confondant fosses et crématoires ! Et la presse de lui emboîter le pas en toute confiance ! *France-Soir*, par exemple, y consacre sa une le 21/01/04 : « Auschwitz : la preuve ». Autre exemple : *Le Soir* (de Bruxelles) du 24/01/04 : « Les clichés du camp de concentration d'Auschwitz montrent d'épaisses volutes de fumée s'échappant des

cheminées du crématorium au cours des derniers mois de la guerre. » et encore : « On peut voir la fumée s'échappant des fours crématoires. Et prendre la dimension de la solution finale. » *Le Monde* du 27/01/04 n'en fait pas moins non plus et parle d'une colonne de fumée « s'élevant dans les airs et provenant des fours crématoires » ; et encore : « La terrible vue a été prise le 23 août 1944 à 11 heures du matin alors qu'un convoi de juifs hongrois, hommes, femmes et enfants, était exterminé ». Sur ce dernier point, *Le Monde* commet de plus une double erreur ; première erreur : ces juifs ne sont pas des Hongrois (Leur déportation avait été arrêtée début juillet.) ; ces juifs venaient très probablement de Lodz (convoi arrivé la veille) ; deuxième erreur, la plus grave (partagée avec *TARA*, l'AFP et ses confrères) : comme nous l'avons vu dans l'article précédent, **ces juifs ne furent pas exterminés, les inaptes de ce ghetto ayant été retrouvés quelques jours plus tard dans le camp de Stutthof à 600 km au nord d'Auschwitz !**

On a ici une illustration de plus du délabrement intellectuel qui frappe aujourd'hui l'université européenne et du peu de discernement dont font preuve les journaux.

Mais alors, direz-vous, comment analyser cette photo ?

Rappelons d'abord la thèse officielle :

- A cette époque, Auschwitz-Birkenau était équipé de 4 grands crématoires dans lesquels on gazait et incinérât les juifs par centaines de mille.
- Ceux qui n'y croient pas sont des mécréants, des fous, des menteurs ou des néo-nazis, peut-être même les quatre à la fois.

Les historiens ont numéroté ces crématoires de II à V :

- c'est dans la chambre à gaz des deux plus grands, les crématoires II et III, que la plupart des juifs ont été gazés : plus de 90%, selon Pressac ; ils auraient été incinérés dans les fours de ces crématoires ;
- les autres ont été gazés dans les crématoires IV et V mais la plupart auraient été incinérés dans des « gigantesques » fosses à ciel ouvert.



L'agrandissement de la partie gauche de la photo nous permet de bien situer tous ces crématoires ; quant aux « gigantesques » fosses, il est impossible de les situer, même avec la meilleure volonté du monde : elles sont tout simplement du domaine de l'imaginaire !

La photo montre clairement le panache de fumée qui trouve son origine à proximité du crématoire V mais **elle ne montre aucune fumée, si diluée soit-elle, provenant d'un seul crématoire, notamment des deux plus grands crématoires, les II et III !** Quoi qu'en disent TARA, l'AFP et les journaux, cette photo confirme donc plutôt le point de vue des révisionnistes.

Peut-être vous demanderez-vous la raison pour laquelle il n'y a pas de fumée sortant de la cheminée des crématoires ? La raison en est simplement qu'on n'y incinérât aucun cadavre ce jour-là ! Il faut en effet savoir que :

1. L'extermination industrielle (donc journalière) des juifs est un bobard ; en dehors des cas d'exécution capitale, les juifs et non-juifs (dont des SS) qui y ont été incinérés sont morts de mort naturelle.
2. Certes, il y a eu beaucoup de morts dans ce camp (notamment en 1942 lors de la terrible épidémie de typhus) mais les cadavres de ces morts étaient déposés dans les morgues des crématoires puis, quand ces morgues en étaient pleines, les fours étaient allumés et on vidait les morgues en une seule opération. D'une part, les fours crématoires, même ceux d'aujourd'hui, ne peuvent fonctionner en

permanence (C'est matériellement impossible.) ; d'autre part, les Allemands manquaient de produits énergétiques (C'était leur talon d'Achille.) et ils allumaient les fours le plus rarement possible car l'allumage est très énergivore. C'est la raison pour laquelle aucune des photos prises par les Anglais ou par les Américains (On en connaît plusieurs prises à la même époque.) ne montre de fumée sortant d'aucun crématoire ; statistiquement, ce fait est admissible mais, bien entendu, si on possédait davantage de photos, on trouverait certainement sur certaines d'entre elles des traces de fumée sortant des crématoires.

Mais, direz-vous peut-être, il y a quand même bien incinération de cadavres à l'endroit indiqué par la photo ! En fait, on ne peut savoir ce qu'on incinérât en cet endroit ce jour-là. Des cadavres ? Peut-être bien mais on admettra déjà que, si les Allemands s'étaient donné le mal de construire à grands frais 4 crématoires, ce n'était assurément pas pour incinérer les cadavres sur la pelouse des crématoires ! Certes, on peut admettre, par bienveillance pour les historiens, que la photo de TARA montre peut-être bien qu'il est arrivé qu'exceptionnellement, à cette époque, des morts ont été incinérés à l'air libre mais la controverse ne porte pas sur le point de savoir si des morts ont été incinérés à Birkenau (Personne ne le nie.) mais de savoir s'il y eu des **incinérations de masse** (pour la raison qu'il y aurait eu **extermination de masse**). Et cela, aucune des photos ne le confirme.

En 1989, un chercheur exterminationniste, J.-C. Pressac, avait publié un livre « *définitivement incontournable* » qui avait été bruyamment célébré par l'AFP et toute la presse francophone. *Le Soir* avait titré : « *Un fruit dur pour les néo-nazis* » ; *Le Midi Libre* avait parlé d'un ouvrage « *qui détruit à jamais les thèses révisionnistes* » ; *Le Vif-L'Express* était d'avis qu'il servirait « *de référence aux historiens du monde entier* » ; *L'Express* parlait de « *travail terrifiant et sans*

réplique » ; *Le Monde* affirmait : « *Jean-Claude Pressac a tout simplement vaincu le négationnisme.* » ; tel autre journal titrait : « *Les révisionnistes au tapis...* » ! Depuis, il a bien fallu admettre que Pressac n'avait apporté aucune preuve ; d'ailleurs, quand ce chercheur est mort prématurément en 2002, aucun journal ne lui a consacré une seule ligne. Quinze ans plus tard, rebelote : on prétend à nouveau qu'on la détient cette preuve ; oui, mais la preuve de quoi, sinon **la preuve de ce que, soixante ans après la fin de la guerre, on n'a toujours pas trouvé la moindre preuve de cette gigantesque opération de gazage des juifs.** Et pourquoi donc ? D'évidence parce qu'elle est mythique. Les hommes de bon sens l'admettront ; les autres, bien entendu, continueront à croire à ce mythe tout en réclamant l'internement de ceux qui ne partagent pas leurs croyances. Il est bien vrai que cette garce de Bête immonde n'est pas encore morte ! [1]



France-Soir du 21/01/04.

[1] On notera au passage que pour Brecht, inventeur (communiste) de cette célèbre formule, la Bête immonde n'était pas ce mouvement qu'on désigne habituellement mais improprement par le terme de fascisme mais la social-démocratie.

Photos truquées

En matière de déportation des juifs, on nous montre souvent des photos accompagnées de légendes mensongères ; pire, on nous en montre même qui sont truquées. En voici un exemple. Il s'agit d'une photo extraite du célèbre *Album d'Auschwitz*. Les photos de cet album ont été prises lors de l'arrivée en masse des juifs hongrois à Auschwitz en 1944. Sur aucune des 189 photos de cet album n'apparaît la moindre trace de fumée, ce qui est fort ennuyeux pour les historiens vu qu'ils prétendent qu'à cette époque, les Allemands gazaient et incinéraient jusqu'à 24.000 juifs par jour ! Qu'à cela ne tienne, il n'y a qu'à en ajouter et c'est ce qu'a fait le Centre Simon Wiesenthal ; ce trucage, qui date de 1997, est repris sur le site Internet du Centre (*Multimedia Learning Center*) avec le commentaire suivant :


« Tandis que ces prisonniers sont réduits en esclavage, leurs amis et familles sont nombreux à être gazés et brûlés dans les fours du crématoire. On peut apercevoir la fumée à l'arrière-plan. » (Source : B. Reis, *VfG*, Heft 2, Juni 1999 et <http://motlc.wiesenthal.com/index.html>).



Ci-dessus, la photo originale et ci-après, la photo truquée et sa légende mensongère.

Museum of Tolerance ONLINE
MULTIMEDIA LEARNING CENTER

Photo Gallery
Hungarian arrivals after the
"Selektion" at Auschwitz



As these prisoners were being processed for slave labor, many of their friends and families were being gassed and burned in the ovens in the crematoria. The smoke can be seen in the background.

Date: June 0, 1944 Era: During WWII

[\[Index to Topics\]](#) [\[Home\]](#) [\[The Jews\]](#) [\[The Nazis\]](#) [\[World War II\]](#) [\[Antisemitism & The Final Solution\]](#)
[\[Resistance & Rescue\]](#) [\[The World Response\]](#) [\[Righteous Among the Nations\]](#) [\[After the War\]](#)

Copyright © 1997, The Simon Wiesenthal Center
9760 West Pico Boulevard, Los Angeles, California 90035

Mais dans quel camp sont donc les faussaires ?

MHC

Proposition de test

Après les nombreux couacs qu'on sait (faux attentat du RER, etc.), nous croyons bon de proposer que tout candidat à un poste d'influence soit dorénavant soumis à des tests de perspicacité comme celui-ci : La célèbre photo des Quatre Grands à Yalta que nous reproduisons ci-dessous a été truquée par introduction de quatre personnages qui, en réalité, n'assistaient pas à la Conférence. (Trucage réalisé par un anonyme et publié dans *VHO-Info*, nr 3, Juli 1999). Dites lesquels.

MHC



Une quatrième victoire pour l'éditeur révisionniste Jean Plantin

Robert Faurisson

Coriace autant que sagace, l'éditeur révisionniste Jean Plantin vient de remporter une quatrième victoire contre la meute des cliques, des clans et des coteries qui, à son de trompe médiatique, lui donnent la chasse depuis tant d'années.

Ses trois premières victoires remontent à l'an dernier. Il les a remportées successivement d'abord contre SOS Racisme, puis contre le président de l'Université Lyon III et, enfin, contre le président de l'Université Lyon II. Le 17 juin 2003, grâce à des décisions du tribunal administratif de Lyon, il s'était vu restituer à la fois sa maîtrise d'histoire et son diplôme d'études approfondies d'histoire. Les juges avaient alors précisé que, contrairement aux assertions des parties adverses, assertions reprises en chœur par les médias, J. Plantin n'avait commis aucune fraude. Ils avaient ajouté qu'aucune irrégularité n'avait entaché la composition d'un jury. Ils étaient même allés jusqu'à prononcer que le président de l'Université Lyon II, dans sa réponse écrite à J. Plantin, avait diffamé ce dernier et ils avaient, en conséquence, ordonné la suppression des propos diffamatoires. Dans ces trois affaires J. Plantin avait reçu l'appui d'un spécialiste lyonnais du droit administratif.

Cependant, dans une autre affaire de nature révisionniste, une semaine plus tard, J. Plantin subissait une grave défaite. Le 25 juin 2003, la cour d'appel de Lyon (la 7^e chambre, présidée par M. Dominique Fournier), le condamnait à six mois de prison ferme. Les médias dans leur ensemble donnaient libre cours à leur satisfaction. Sous la signature de Fabrice Arfi, *Lyon-Figaro* titrait le lendemain : « Jean Plantin condamné à nier en prison ». *Le Monde*, quant à lui, expliquait que le condamné l'avait bien cherché : « C'est la première fois en France qu'un négationniste est condamné à de la prison ferme. Malgré une mise à l'épreuve qui lui interdisait d'exercer son métier [pendant trois ans !], Jean Plantin avait continué à diffuser textes et revues [*Etudes révisionnistes*, *Tabou*], grâce à sa maison d'édition Akribeia et en utilisant Internet. »

Or, soudain, dans un arrêt sec comme un coup de trique, la Cour de cassation vient de casser l'inique décision de juges lyonnais qui, on le voit, avaient voulu réprimer l'hérésie par une condamnation au chômage (un *Berufsverbot* de trois ans) ou à la prison ferme. La Cour de cassation, en la circonstance, casse cette décision, l'annule et cela sans autre forme de procès, sans même un renvoi devant une autre juridiction. Mieux : **elle administre au juge Dominique Fournier et à ses conseillers une volée de bois vert**. En propres termes elle les blâme d'avoir « méconnu le sens et la portée de [certains textes de loi] » ainsi que le sens et la portée du « principe [de droit selon lequel] nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi ». C'est précisément sur ce point que, dès le début de cette longue affaire, J. Plantin n'avait cessé, lui, le profane, d'appeler l'attention de tous les magistrats professionnels. Fin lecteur du *Dalloz*, il leur avait fait remarquer que le sursis avec « mise à l'épreuve » n'était pas applicable à son cas et qu'en conséquence il ne se plierait pas aux oukases de ses juges-accusateurs le condamnant à trois ans de cessation d'activité éditoriale. La Cour de cassation lui donne entièrement raison : elle prononce que les faits poursuivis au titre de la loi antirévisionniste (dite loi Fabius-Gayssot) constituent « **des infractions en matière de presse et comme telles assimilées à des infractions politiques** » ; elle ajoute qu'en conséquence on ne saurait infliger au coupable éventuel une « mise à l'épreuve ». J. Plantin, cette fois-ci, a dû se défendre seul, par écrit, devant la cour de cassation mais non sans bénéficier de la très active coopération de Me Eric Delcroix.

Sous la plume d'Yves Alègre, *Le Progrès* de ce jour titre : « La Cour de cassation annule la condamnation de Plantin. » Le journaliste ne parvient pas à cacher son dépit et en vient à commettre une série d'erreurs sur l'affaire Plantin ; par exemple, il ose affirmer que l'arrêt Dominique Fournier aurait été cassé pour « vice de bonne forme juridique ». Il n'en est rien. Le réel motif est grave. Il touche au fond même : **trois magistrats lyonnais ont, de manière patente, ignoré ou bafoué la loi**, cette loi que nul n'est censé ignorer !

Sous la signature de Nathalie Guibert, *Le Monde* portant la date du 23 juillet titre : « La peine de prison du négationniste Jean Plantin a été annulée / La cour de cassation a cassé, sans renvoi, la condamnation de l'universitaire à six mois ferme ». Le contenu de l'article n'appelle de réserve que sur des points mineurs et sur le fait que J. Plantin, qui est révisionniste, se voit affubler du sobriquet de « négationniste » diffusant des « écrits antisémites et négationnistes ».

L'arrêt de la Cour de cassation remonte au 27 avril 2004. C'est par hasard que, le 21 juillet, J. Plantin en a appris l'existence et le contenu. Le scandale est que le procureur général de Lyon,

François Falletti, dont c'est pourtant la charge, ne lui a toujours pas notifié un arrêt maintenant vieux de près de trois mois.

Aux éditions Akribeia (45/3, route de Vourles, 69230 Saint-Genis-Laval) on peut demander le catalogue de leurs publications, parmi lesquelles figure une plaquette intitulée *Le Déshonneur de trois magistrats lyonnais* (Dominique Fournier, Jean-Luc Gouverneur, Marie-Odile Théoleyre), 8 euros, franco de port. Edité en octobre 2000, l'ouvrage constituait, il y a déjà quatre ans, une remarquable analyse du comportement de magistrats lyonnais qui se retrouvent, en toute justice, aujourd'hui stigmatisés par la Cour de cassation.

22 juillet 2004

[Article repris de *Conseils de révision*, juillet-août 2004 sur <http://aaargh-international.org>]

Intolérance (4) « (...) le CRIF, le 4 octobre, a déploré devant le ministre des Affaires étrangères Michel Barnier le fait que le film franco-marocain du cinéaste Tousry Nasrallah, *La Porte du Soleil*, qui raconte la saga d'une famille palestinienne au cours des 50 dernières années (prochaine sortie en salle, puis passage sur Arte), ait partiellement bénéficié des financements publics (notamment le Fonds Sud Cinéma qui dépend du Quai d'Orsay). » (*Faits et Documents*, n° 183, 1/11/04)